

LISTE DES DELIBERATIONS¹

**CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 JUILLET 2023**

| Délibération n° | Objet délibération | Sens du vote Approuvée / Rejetée |
|------------------------|---|---|
| N°48/2023 | Délibération portant création d'un emploi d'Adjoint Technique - Approbation | Approuvée |
| N°49/2023 | Révision du règlement intérieur du Conseil Municipal - Approbation | Approuvée |
| N°50/2023 | Subvention exceptionnelle au Bad' Club Rostren pour la saison 2023/2024 - Approbation | Approuvée |
| N°51/2023 | Adoption de la nomenclature budgétaire été comptable M57 développée au 1er janvier 2024 - Approbation | Approuvée |
| N°52/2023 | Marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires - Approbation du marché et autorisation donnée au Maire de signer ledit marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant | Approuvée |
| N°53/2023 | Révision des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023/2024 dans le cadre de la politique de la tarification sociale de l'État « cantine à 1 € » - Approbation | Approuvée |
| N°54/2023 | Travaux d'éclairage public proposés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour la dépose et repose de 2 lanternes d'éclairage public au 1-3 Place de la République - Approbation | Approuvée |

¹ Article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le Conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal

| | | |
|-----------|--|--------------|
| N°55/2023 | Travaux de rénovation de 31 lanternes d' éclairage public proposés par le Syndicat Départemental d' Énergie des Côtes d' Armor dans le cadre du « Fonds Vert » - Approbation | Approuvée |
| N°56/2023 | Travaux d' éclairage public proposés par le Syndicat Départemental d' Énergie des Côtes d' Armor pour la rénovation de l' éclairage public programme 2023 et programme 2024 - Approbation | Approuvée |
| N°57/2023 | Etablissement Public Foncier de Bretagne - Convention d'études et de veille foncière - Approbation et autorisation donnée au Maire de signer ladite convention | Approuvée |
| N°58/2023 | Convention de stationnements dans le cadre de la délivrance d'autorisations d' urbanisme - Autorisation donnée au Maire de signer les conventions, ainsi que toutes les autres pièces y afférant | Approuvée |
| N°59/2023 | Rapport d'information - Décisions du Maire - Délégation au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales | Informations |